

L'ADISQ félicite l'honorable Steven Guilbeault pour sa nomination à titre de ministre du Patrimoine canadien

Montréal, le 20 novembre 2019 — L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) félicite l'honorable Steven Guilbeault pour sa nomination à titre de ministre du Patrimoine canadien. Elle est impatiente de travailler avec le nouveau ministre afin d'enclencher dès maintenant les actions prioritaires à poser en cette période cruciale pour l'industrie indépendante de la musique.

« Nous voyons d'un bon œil la nomination de monsieur Guilbeault à titre de ministre du Patrimoine canadien. Sa vaste expérience militante en environnement lui aura certainement permis d'avoir aussi conscience de l'importance pour une nation de soutenir une culture forte, elle qui constitue le quatrième pilier du développement durable. La musique d'ici a besoin que nos politiques publiques soient modernisées efficacement et très rapidement. », a déclaré Philippe Archambault, président de l'ADISQ.

« Monsieur Guilbeault prend les rênes du ministère du Patrimoine canadien à un moment crucial pour l'industrie indépendante de la musique. Au cours du dernier mandat, notre secteur a identifié très clairement l'ensemble des gestes législatifs, réglementaires et fiscaux à poser afin d'assurer le maintien d'une production musicale locale professionnelle et diversifiée. Certains de ces gestes peuvent être posés très rapidement et avoir un réel impact pour notre secteur : nous sommes impatients d'en discuter avec le nouveau ministre », a affirmé Solange Drouin, vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ.

Au cours du dernier mandat du gouvernement, l'ADISQ a participé activement à plusieurs processus consultatifs, notamment quant aux modifications à apporter à plusieurs lois clés pour l'industrie de la musique.

L'ADISQ demande notamment que la musique d'ici soit mise en valeur sur les plateformes d'écoute en continu. Ces plateformes, généralement étrangères, doivent aussi contribuer au financement de la production musicale locale indépendante. Ces deux mesures mettraient fin au déséquilibre injustifiable qui perdure depuis trop longtemps entre les entreprises de radiodiffusion traditionnelles et celles actives en ligne, privant les créateurs et producteurs de musique d'une visibilité et d'un financement qui leur est nécessaire.

Enfin, les fournisseurs d'accès à Internet, incontournables pour accéder à des contenus culturels, doivent aussi puiser dans leurs marges bénéficiaires imposantes pour contribuer au financement de produits culturels locaux. La démonstration est sans équivoque : les dépenses que les Canadiennes et les Canadiens effectuaient autrefois pour se procurer des biens culturels se sont transférées en dépenses pour accéder à ces contenus. Les entreprises qui bénéficient de ce transfert doivent dorénavant faire leur part.

L'ADISQ félicite à nouveau le nouveau ministre et se tient disponible dès aujourd'hui pour collaborer avec son équipe à la mise en œuvre de politiques favorables aux créateurs, entrepreneurs et professionnels de la musique.

-30-

À propos de l'ADISQ

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.

SOURCE : **ADISQ**

RENSEIGNEMENTS : Marie-Julie Desrochers

C. 438.872-7282 | B. 514.842.5147 #237 | mjdesrochers@adisq.com